

Image not found or type unknown



Terrain constructible et sécurité incendie

Par **bouin**, le **06/09/2008** à **19:20**

nous avons acheter un terrain constructible que nous souhaitions revendre, mais depuis le maire de la commune exige qu'il y ait une borne incendie ou un plan d'eau pour accorder un permis de construire, donc nos acheteurs potentiels souhaitent mettre fin à l'achat. Qui doit financer la borne incendie ou le plan d'eau, existe-il un moyen de passer au dessus du maire pour avoir un permis de construire ?

Par avance merci de votre réponse